

## Observation n°187

Déposé le 29 Juillet 2022

Par Biau Jacques

Ayant des amis à La Cavalerie sur le causse du Larzac, je viens souvent faire des randonnées dans la région. Par ailleurs en tant que Président d'une association de défense de l'environnement j'ai la prétention de connaître les différentes nuisances créées par les centrales éoliennes non au travers de préjugés mais simplement en collectant les observations réalisées sur les centrales existantes. Les conclusions de plus en plus négatives du CNPN, les recommandations très restrictives de la MRAE, le jugement de la CAA de Toulouse favorable à des riverains concernant le syndrome éolien, les jugements récents du Conseil d'Etat et de la CAA de Toulouse favorable aux associations concernant les atteintes à la biodiversité sont autant d'éléments qui viennent attester de l'erreur qui est faite de vouloir implanter des centrales éoliennes dans des milieux qui doivent, au contraire, être particulièrement protégés. Plus récemment encore, le Président de l'Association des Maires de France a écrit à la Première Ministre pour lui faire part du grand malaise qui existe dans les territoires et particulièrement les territoires ruraux. le projet ici à l'étude ne diffère pas des autres ou plutôt si au travers d'une gestation déjà bien longue. Durée qui ne signifie pas pour autant que le projet est de qualité tant il porte atteinte à la biodiversité, au patrimoine d'un lieu particulièrement riche situé en extrême bordure du Bien Unesco Causses et Cévennes, et en proximité immédiate du Grand Site de France Gorges du Tarn-Gorges de la Jonte. Il ne faut pas oublier également les risques liées aux effets cumulés avec les nombreux autres centrales existantes dans ce territoire.

Pour l'ensemble de ces raisons, j'émet un avis TRES DEFAVORABLE pour ce projet.

---

---